

## Efficacité et efficacité de l'utilisation des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal dans un contexte d'urgence

### Mise en contexte

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission d'assurer la sécurité et l'intégrité des personnes, de la population ou des biens visés. Répartis sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal, les patrouilleuses et patrouilleurs interviennent lorsqu'un appel de service d'urgence est fait à la Centrale 911. Selon la gravité de la situation, le SPVM s'est fixé des cibles de temps moyen pour répondre à ces appels, c'est-à-dire la durée totale entre le moment où l'appel est réceptionné à la Centrale 911 et le moment où un véhicule de patrouille arrive sur les lieux. Pour arriver le plus rapidement possible sur les lieux, il faut :

1. attirer l'appel d'urgence au véhicule de patrouille qui est le mieux positionné, soit dont le temps de déplacement est le plus court;
2. que le véhicule de patrouille soit dans un bon état de fonctionnement, notamment quant à la qualité de ses pneus puisque l'intervention peut se faire sous tout type de chaussée;
3. que la patrouilleuse ou le patrouilleur se sentent à l'aise à conduire un véhicule d'urgence dans diverses conditions météorologiques et urbaines.

### Objectif de l'audit

S'assurer que la Ville de Montréal (la Ville) fasse une utilisation efficace et efficace des véhicules de patrouille du Service de police de la Ville de Montréal pour répondre aux appels et lors de leurs déplacements sur le réseau routier.

### Résultats

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons divulguer dans le présent rapport annuel le détail des résultats et des constats que nous avons faits. Nous avons formulé des recommandations aux différentes unités d'affaires concernées en lien avec ces constats, et ces dernières se sont engagées à élaborer des plans d'action et les mettre en œuvre pour corriger ces lacunes.

